

L'an deux mil seize, le mardi treize septembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle du conseil, 14 Rue du Jura, sous la présidence de M. Gérard TREMOULET, Maire.

Etaient présents : Gérard TREMOULET : Maire ; Didier VOYE, Élisabeth LAURENÇOT, Dominique JANIN : Adjoints ; Jean-Michel BRIÉ, Christophe CHAGNEUX, Nicole DARMIGNY, Laëtitia DE CARVALHO, Gérard GACHET, Magali LEGOUHY-FABRE, Rémi RUINET et Laëtitia POTIER.

Absents excusés : Gérard BOURDIER pouvoir à Gérard TREMOULET
Françoise CLERC pouvoir à Elisabeth LAURENÇOT
Sylvie THIBERT pouvoir à Didier VOYE

Convocation adressée le : 08 septembre 2016

Secrétaire de séance : Sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne Mme Elisabeth LAURENÇOT, comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'approuver le Conseil Municipal du 30 juin 2016, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, ce compte-rendu.

Le Maire demande au conseil municipal d'ajouter 1 rapport supplémentaire à l'ordre du jour, concernant une demande de subvention, pour la réfection de la voirie publique (rue de l'Oucherotte).

Après avoir entendu les explications du maire, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité, d'ajouter ce rapport supplémentaire, à la présente séance.

40/2016 : Bail de la société de chasse d'Aiserey :

Le Maire informe le conseil municipal que le bail consenti à la « Société de chasse d'Aiserey » est arrivé à échéance le 1^{er} juillet 2016.

Après étude et concertation avec les responsables de l'Office National des Forêts et la Fédération de Chasse du Sud Dijonnais, le maire propose de renouveler le contrat de bail qui lie la commune d'Aiserey à la « Société de Chasse d'Aiserey », pour une durée de 9 années. Ce droit de chasse ne s'exerce que sur les terres dont la commune est propriétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le renouvellement du bail, à la société de chasse d'Aiserey, comme énoncé précédemment.

Toutefois, Monsieur VOYE informe le conseil municipal qu'une réunion placée sous l'égide de Monsieur le Maire aura lieu avec une nouvelle société de chasse et les membres du bureau de l'Association Foncière, chaque propriétaire terrien de la commune ayant la possibilité de réserver ses terres.

41/2016 : Vente du véhicule pompiers :

Conformément à notre discussion lors de la séance du 22 mars 2016, concernant la vente du camion de pompiers, à la commune de BOURANTON (Aube) et destiné au Centre de Première Intervention de Bouranton, il convient de régulariser cet accord, par la rédaction d'une délibération du conseil municipal. Cette décision est demandée par le Comptable du Trésor, pour finaliser la vente et l'encaissement de la somme à percevoir, de 3000 € ttc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal confirme à l'unanimité, la vente du véhicule Peugeot, pour une somme de 3000 €, à la commune de BOURANTON (Aube). Une fois la vente finalisée, ce véhicule devra être retiré de l'inventaire communal.

42/2016 : Achat de matériel informatique pour l'école primaire

L'école a fait la demande d'investir dans du matériel pédagogique informatique innovant. Cette demande comprend l'achat et l'installation de vidéo projecteurs interactifs, pilotés par des ordinateurs.

Pour répondre à cette demande des devis ont été établis, le montant est évalué à 8 243.71 € HT. Le maire demande au conseil municipal de solliciter une subvention auprès d'un parlementaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'achat de ce matériel informatique, destiné aux écoles
- Autorise le maire à demander une subvention auprès d'un parlementaire,
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à cet achat et à la demande de subvention.

43/2016 : Communauté de Communes : nouveaux statuts et transfert de compétence « Politique de la Ville » :

Lors de sa séance plénière du 21 juillet 2016, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) a adopté des nouveaux statuts.

Il appartient à la CCPD de notifier dès à présent à chaque commune membre et de demander au conseil municipal de se prononcer sur ces nouveaux statuts, ainsi que sur le transfert de compétence de la « Politique de la Ville ».

Ce document de travail émanant de la CCPD vous a été adressé, pour étude, le 2 août dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les modifications des Statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise comme joints en annexe,
- Autorise le transfert de la compétence Politique de la Ville.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

44/2016 : Travaux de voirie : rue de l'Oucherotte

La commune a obtenu une subvention, au titre de la rénovation de la voirie : rue de l'Oucherotte. A l'origine le montant des travaux s'élevait à 67 000 € H.T.

Lors de la consultation de différents devis, il s'avère que le dernier tiers de cette voie n'a pas de pente conséquente qui pose un problème d'évacuation d'eaux pluviales. Par ailleurs, la fin de cette voie est relativement déformée.

Au vu de ces nouveaux éléments, le maire a fait appel à une mission de conseil et d'assistance aux collectivités (MiCA), service dépendant du Conseil Départemental, dont la consultation est gratuite. Cet organisme propose de déposer une nouvelle demande de subvention. La première demande de subvention devra être annulée par courrier au Conseil départemental de Côte d'Or, compte-tenu, qu'après étude le montant dépasse le plafond des 100 000 € subventionnables.

Il appartient au conseil municipal d'établir un nouveau plan de financement, au titre du plan de soutien à la voirie (étude et travaux). Dans ce contexte, la commune devra établir un projet plus en adéquation avec les dernières constatations de l'état de la voirie et de la proximité de la rivière. La complexité de cette reconstruction de voirie doit recourir aux compétences d'un maître d'œuvre qui doit affiner le programme des travaux à réaliser. La commune, après conseil de la MiCA devra viser une révision des travaux pour le printemps 2017. L'attribution de la subvention intervenant au plus tard en mars 2017.

Dans le cadre du programme de réfection annuelle des voiries, le maire propose d'effectuer les travaux de voirie : Rue de l'Oucherotte, Impasse du creux aux Chevaux et Impasse du Lavoir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de réalisation de travaux routiers sur le domaine public concernant :
 - Rue de l'Oucherotte et les impasses adjacentes (soit les impasses du Creux aux chevaux et du Lavoir).
 - Pour un montant total de 112 233.00 € HT,
- donne son accord pour recourir aux compétences d'un Maître d'œuvre, dont les prestations seront subventionnables au même titre que les travaux,
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV),
- demande une subvention complémentaire, au titre des amendes de police, sachant que la commune mettra les trottoirs aux normes d'accessibilité, avec du mobilier urbain à vocation sécuritaire notamment pour des passages piétons protégés. précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- certifie que les travaux portent sur des voies communales (délibération N°32-2012 longueur voie publique)
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution des subventions,

- s'engage à définir un nouveau plan de financement,
- décide de lancer une consultation pour la mise en concurrence,
- autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier d'aides financières et de consultation.

Questions diverses :

Visites de l'école élémentaire et de la salle polyvalente : Les conseillers municipaux ont été invités à visiter l'école élémentaire et la salle polyvalente, pour prendre connaissance des travaux réalisés durant l'été.

Développement économique : application des articles 64 et 66 de la Loi NOTRe, concernant la prise de compétence par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, des zones d'activités économiques (anciennes et nouvelles).

Groupe de travail illuminations de Noël : l'entreprise BAZAUD a été retenue pour la fourniture des illuminations 2016. Un contrat triennal a été signé. Sur la place de la mairie : 3 sapins électriques, 1 sapin naturel sur le rond-point de la ZAE, avec des décorations lumineuses alimentées par batterie et une guirlande électrique sur chaque escalier extérieur de l'école élémentaire.

Chemin piétons : du stade à la gare : Suite à la demande de nombreux habitants, faite auprès d'un conseiller municipal, il conviendra d'étudier la possibilité de refaire ce chemin.

Fin de séance : 21h30

Prochain conseil municipal prévu le 03 novembre 2016.

PROCES VERBAL DE CLOTURE

DECISIONS ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Numéros	Intitulé
40/2016	Bail à la société de chasse d'Aiserey
41/2016	Vente du véhicule pompiers à commune de BOURANTON 10
42/2016	Achat de matériel informatique pour l'école primaire
43/2016	Communauté de Communes : nouveaux statuts et transfert de compétence « Politique de la Ville »
44/2016	Travaux de voirie : rue Oucherotte – rue Creux aux Chevaux et impasse du Lavoir

CONSEIL MUNICIPAL

NOM Prénom	FONCTION	Absent-absent excusé-pouvoir	SIGNATURE
Gérard TREMOULET	Maire		
Didier VOYE	1 ^{er} Adjoint au maire		
Elisabeth LAURENÇOT	2 ^{ème} Adjoint au maire		
Dominique JANIN	3 ^{ème} Adjoint au maire		
Gérard BOURDIER	Conseiller municipal	Pouvoir à Gérard TREMOULET	
Jean-Michel BRIÉ	Conseiller municipal		
Christophe CHAGNEUX	Conseiller municipal		
Françoise CLERC	Conseillère municipale	Pouvoir à Elisabeth LAURENÇOT	
Nicole DARMIGNY	Conseillère municipale		
Laëtitia DE CARVALHO	Conseillère municipale		
Gérard GACHET	Conseiller municipal		
Magali LEGOUHY-FABRE	Conseillère municipale		
Laëtitia POTIER	Conseillère municipale		
Rémi RUINET	Conseiller municipal		
Sylvie THIBERT	Conseillère municipale	Pouvoir à Didier VOYE	